

LE MOT DU MAIRE

Quelle belle école. Comment en effet ne pas se réjouir de savoir que nos enfants seront assurés de recevoir un enseignement de qualité à proximité de leur domicile. Et surtout qu'ils se rendent en classe avec facilité et en toute sécurité.

Bien sûr, tout n'a pas été simple pour obtenir un tel résultat.

Je crois pourtant que ce type de projet représente l'exemple même du regroupement utile et pertinent au service de l'intérêt général.

Bien loin des débats sur les effets pervers du développement de l'intercommunalité.

Nous sommes allés à l'essentiel pour faire aboutir ce projet d'accueil et d'éducation scolaire.

Je souhaite à l'ensemble des élèves et du corps enseignant une très bonne rentrée scolaire.

Patrice MOUSEL

Portes ouvertes :

La société TERRALYS (usine de transformation des déchets verts) organise une journée portes ouvertes le

samedi 6 octobre 2012 de 10H00 à 12H00.

Pour vous y rendre, prendre la direction d'Heutrégiville et avant les barrières SNCF tourner à droite.

BON CLAIR ET NET A TOUS

PALMARES 2012 DES MAISONS FLEURIES

1) Sélectionnées par le Canton de Bourgogne :

Grand jardin (plus de 500 m²) :

- M. Jean-Louis DUCROT, 25 rue des Censes

Petit jardin (moins de 500 m²) :

- M. et Mme Philippe MAISONNEUVE, 24 bis rue des Remparts
- M. et Mme Michel MASSON, 10 rue du 8 Mai 1945

Maison avec balcon, fenêtre, décor sur la voie publique :

- M. et Mme Francis DUHAMEL, 17 rue des Marais

Maison avec potager fleuri :

- M. et Mme Michel ZUNDORFF, 8 rue du 8 Mai 1945

Hôtel, restaurant ou camping :

- Auberge du Val des Bois

2) Sélectionnées par la commission de fleurissement de Warmeriville :

Maison avec petit jardin:

- M. et Mme Philippe MAISONNEUVE, 24 bis rue des Remparts (**prix d'honneur**)
- M. et Mme Bernard LECOMTE, 2 rue Nouvelle
- M. et Mmme Jacky MANGEART, 26 rue des Vagériaux
- M. et Mme Pierre ZAGAR, 12 rue Pasteur

Maison avec petit jardin—prix d'honneur :

- M. et Mme Christian METENS, 23 rue du Finage

Maison avec grand jardin :

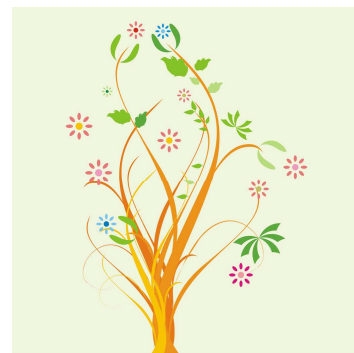
- M. et Mme Michel MASSON, 10 rue du 8 mai 1945
- M. et Mme Didier CLOUTIER, 19 rue des Cités
- M. et Mme Jean-Louis DUCROT, 25 rue des Censes

Maison avec potager fleuri :

- M. et Mme Guy JUBREAUX, 6 rue de la Sodep
- M. et Mme Jean BEAUVAIS, 1 rue Foch

Maison avec balcon, fenêtre :

- M. Jean-Luc CHANTRENS, 9 rue des Cités
- M. et Mme Denis LECOMTE, 23 rue de Rethel



AGENDA :

- **Montgolfiade en Champagne : 21, 22 et 23 septembre 2012**



10 montgolfières décolleront du Stade Municipal les samedi et dimanche matin et les vendredi, samedi et dimanche soir.

Vous désirez réaliser votre baptême de l'air, renseignez-vous au 06.12.04.31.43.

- **Amicale des Sapeurs-Pompiers : samedi 6 octobre 2012**

Un loto est organisé à **18H30** au centre associatif.

Restauration et buvette sur place.



LPO : La Ligue Protectrice des Oiseaux vous donne deux RDV :

- **samedi 13 octobre 2012 à 9H00** sur la place de la gare rue du 8 Mai 1945 à

Warmeriville (en face du restaurant de l'Auberge du Val des Bois). Sortie pour écouter et voir les oiseaux aux abords de la voie ferrée et le long de la Suippe.

- **samedi 17 novembre 2012 à 9H30** au parc communal situé le long du RD 20 à

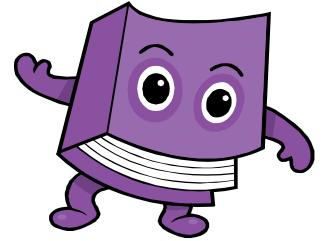
Warmeriville pour le nettoyage des nichoirs.

Le saviez-vous ?

1 Martin	11 Simon	21 Morel	31 Legrand	41 Perrin
2 Bernard	12 Laurent	22 Girard	32 Garnier	42 Morin
3 Dubois	13 Lefèvre	23 André	33 Faure	43 Mathieu
4 Thomas	14 Michel	24 Lefèvre	34 Rousseau	44 Clément
5 Robert	15 Garcia	25 Mercier	35 Blanc	45 Gauthier
6 Richard	16 David	26 Dupont	36 Guérin	46 Dumont
7 Petit	17 Bertrand	27 Lambert	37 Muller	47 Lopez
8 Durand	18 Roux	28 Bonnet	38 Henry	48 Fontaine
9 Leroy	19 Vincent	29 François	39 Roussel	49 Chevalier
10 Moreau	20 Fournier	30 Martinez	40 Nicolas	50 Robin

BON CLAIR ET NET A TOUS

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :



Ouverture : mercredi de 13H30 à 14H30

samedi de 10H30 à 12H00

L'inscription est gratuite. Entrée libre. Sur demande, la navette apporte chaque mois les ouvrages souhaités.

Pour tous renseignements, contactez Mme Régine GRIFFON au 03.26.03.32.56

ASSOCIATIONS

Foyer Volume

Afin de répondre à des demandes, le Foyer Volume souhaite mettre en place une activité Tennis de Table. Afin de nous organiser, nous aimerions connaître les personnes intéressées par cette discipline.

Vous pouvez contacter dès à présent le secrétariat au 03.26.03.08.61 les mercredis et vendredis matin de 8H30 à 12H00 ou par mail via notre site internet www.foyer-volume.fr

Certains d'entre vous n'ont pu se déplacer lors du forum des associations le samedi 1er septembre.

Vous pouvez malgré tout continuer à vous inscrire en mairie de Warmeriville aux différentes activités (toujours dans la mesure des places disponibles).

Consultez la date de leur reprise sur le site ou sur le tableau d'information à côté de la porte d'entrée du Foyer Volume.

Assemblée générale : samedi 27 octobre 2012 à 10H00.

Cette année, le mandat du poste de Président (e) arrive à échéance. Vous pouvez déposer votre candidature au secrétariat.

Club du Temps Libre

Il souhaite accueillir de nouveaux membres. Il suffit d'être retraité pour devenir adhérent.

Les rencontres ont lieu tous les mardis à partir de 13H30 du mois d'octobre jusque fin juin.

Cette année un voyage à Paris a été organisé avec visite du musée Grévin et repas dans un restaurant situé dans l'île de la cité.

50 personnes étaient présentes avec la participation des membres du club de Bazancourt.

Compte administratif
Année 2011
Section fonctionnement

en euros

Dépenses	Recettes
<p>Charges à caractère général 244 228</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eau, EDF-GDF, téléphone - Fournitures et entretien, réparations bâtiments, voirie, véhicules et matériels - Assurances - Fêtes et cérémonies <p>A déduire travaux réalisés par le personnel passés en investissement -35 272</p> <p>Charges de personnel 278 321</p> <p>Charges de gestion courante 96 824</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribution aux syndicats - Subventions accordées aux associations - Indemnités maire et adjoints <p>Contribution à la communauté de communes 253 504</p> <p>Intérêts des emprunts 24 581</p> <p>Divers 16 744</p> <p> <i>Excédent de l'exercice</i> 267 901</p> <hr style="width: 100%;"/> <p style="text-align: right;">1 146 831</p>	<p>Revenus de la commune 664 086</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impôts locaux 480 170 - Autres taxes 150 212 - Revenus des immeubles 19 224 - Divers 14 480 <p> Dotations de l'Etat 440 598</p> <p>Participation Etat pour emplois aidés 10 278</p> <p>Autres participations 1 158</p> <p>Produits exceptionnels 30 711</p> <hr style="width: 100%;"/> <p style="text-align: right;">1 146 831</p>

Compte administratif
Année 2011
Section investissement

en euros

Dépenses		Recettes	
Remboursement d'emprunts	84 980	Excédent de fonctionnement 2010	345 002
Immobilisations	238 373	Remboursement de T.V.A. sur dépenses 2010	92 898
PLU	4 424		
PLU	4 424		
Brevets, licences	5 448	Remboursement emprunt tennis	3 618
Cimetière	8 384		
Bâtiments	20 016	Taxe locale d'équipement	26 175
Bâtiments	20 016		
Voirie	79 833		
Eclairage public	26 372	Subventions reçues	53 640
Eclairage public	26 372		
Vidéo surveillance	41 103		
Matériel	9 831	Dépôts et cautionnements reçus	450
Mobilier	2 514		
Matériel de bureau	5 177	Opération d'ordre	14 010
<u>Travaux réalisés par le personnel</u>			
Travaux logement	9 440		
Travaux salle polysport	25 831		
Excédent de l'exercice	212 440		
	535 793		535 793

Récapitulation

Excédent de fonctionnement 2011	267 901
Excédent d'investissement 2011	212 440
Excédent antérieur à reporter	300 508
Part affectée à l'investissement	-345 001
Résultat cumulé à reprendre	435 848
au 01/01/2012	



« Oui à la réouverture de la gare du Châtelet sur Retourne ! »

La pétition mise en ligne, sur Internet, par l'**APOGERR**, recueille jour après jours de nombreuses signatures. Ainsi, à fin août, plus de 700 signatures ont été comptabilisées ! Cette pétition dont chacun peut prendre connaissance et signer (*), simplement en quelques clics, connaît donc un réel succès.

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous aussi, soutenez notre action et venez signer cette pétition à l'adresse suivante : <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2012N24186>. Vous pouvez la retrouver sur notre site Internet, www.apogerr.org, dans la rubrique « Actualités » (notez que le site hébergeur de la pétition est parfois en maintenance et peut donc être temporairement inaccessible).

En ce qui concerne l'avancement du dossier, le Conseil Régional de Champagne Ardennes a confié une étude sur l'organisation des transports collectifs dans le secteur de Rethel au cabinet ITER qui doit rendre ses conclusions pour fin septembre. L'APOGERR et tous les acteurs locaux attendent avec impatience les résultats de cette étude qui devrait confirmer (ce dont l'APOGERR ne doute pas un seul instant !) l'urgente nécessité d'une desserte ferroviaire pour les habitants de la Vallée de la Retourne...

Merci de votre soutien au projet de réouverture de la gare du Châtelet sur Retourne.

(*) La pétition pourra être signée jusqu'au 07 octobre 2012. Elle sera ensuite adressée aux acteurs concernés par le projet.

Williams Martin
Président de l'A.P.O.G.E.R.R

Rejoignez l'APOGERR :
Adhésion annuelle 8,00 euros
Auprès de Mme Solange BONHOMME
12 Route de Rethel 51110 Isles sur Suipe

Il est interdit de brûler des déchets même ceux de jardin

Les déchets verts, issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et arbustes, des travaux d'élagage ou de toutes autres pratiques similaires produits par des particuliers constituent des déchets ménagers.

Dès lors, l'article 84 du règlement sanitaire départemental s'applique : le brûlage à l'air libre des déchets ménagers est interdit. Leur traitement doit être réalisé selon les textes en vigueur. Des dérogations ne peuvent être accordées par le Préfet que dans le cas où il est impossible d'utiliser d'autres moyens autorisés pour leur élimination (collecte en porte à porte ou apport volontaire en déchèterie).

☞ aucune dérogation dans la Marne

Une circulaire ministérielle du 18 novembre 2011 a confirmé cette interdiction considérant que le brûlage des déchets verts :

- était à l'origine de trouble de voisinages générés par les odeurs et la fumée
- pouvait occasionner un incendie lorsqu'il est réalisé sans surveillance
- générerait de façon incontrôlée des émissions de substances polluantes dans l'atmosphère toxiques pour l'homme et l'environnement : monoxyde de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures aromatiques polycycliques (composés cancérigènes véhiculés par les particules)... La toxicité des substances émises pouvant être accrue quand les déchets verts sont associés à d'autres déchets tels les plastiques ou vernis des bois traités.

Sa violation est passible d'une amende de 3^{me} classe (maxi 450 €)



Solutions de substitution :

- paillage des végétaux avec les branchages après broyage (certaines enseignes proposent des broyeurs en location) et gazons
- compostage individuel

Un bon compost doit être situé à l'ombre, être aéré (mélanger toutes les 4 à 6 semaines) et maintenu humide. Il est prêt lorsqu'il sent la terre forestière, l'humus et s'effrite facilement (3 à 6 mois au printemps/été ou 6 à 9 mois en automne/hiver, certains composteurs assurant même un compost de qualité plus rapidement).

Les déchets, découpés en petits morceaux, sont déposés en mélange équitable de matières sèches (bois, rameaux, feuilles mortes, paille...) et humides (gazon, épluchures, fleurs fanées, herbes non grainées...). Ne jamais déposer de grosses quantités de gazon humide et compact dans un compost. *Pas de terre ou sable, de cendres, de bois traité ou exotique, de plantes grainées ou malades, de tailles de thuyas et autres conifères, de litière non biodégradable, de plastique, de métal, de papier glacé, imprimé ou coloré, de langes jetables*

Certains déchets de cuisine coupés fins ou broyés peuvent être ajoutés : épluchures, thé, marc de café avec le filtre, coquilles d'œufs, de noix, de moules... Il est préférable d'éviter les épluchures d'agrumes, la viande, les graisses et les produits laitiers.

Un gazon coupé court régulièrement (maximum tous les 5 jours en période de forte croissance) peut être laissé sur place, il constitue un bon engrais, tout en freinant l'invasion des mousses, son utilisation sur les plates-bandes évite la prolifération des mauvaises herbes.

- apport volontaire en déchèterie ou collecte sélective au porte à porte
- location de benne (coordonnées du service compétent en mairie)
- enlèvement par un professionnel (paysagiste, forestier)

